

Q&C Séjours linguistiques et culturels

1- La DAREIC finance-t-elle les séjours linguistiques et culturels ?

NON ! La DAREIC a signé une [convention](#) avec le Conseil Régional selon laquelle elle traite les dossiers de demande de subvention à la Région/CTM. La DAREIC informe et accompagne les établissements dans leur demande de cofinancement. Elle soumet ensuite les dossiers qu'elle a validés à la Région/CTM qui, en dernière instance, attribue la subvention. Pensez donc à ne pas faire figurer la DAREIC dans votre budget mais la Région/CTM.

2- Quand, par qui et comment l'établissement est-il informé de l'obtention de la subvention ?

QUAND ? Après réunion de la commission de la CTM.

PAR QUI ? Par la CTM elle-même.

COMMENT ? L'établissement reçoit une notification de la CTM **SI** la subvention a été attribuée. Dans le cas contraire, il ne reçoit rien.

3- Est-il possible de faire une demande de financement directement à la Région/CTM ?

NON ! La convention signée entre l'Académie de la Martinique et la Région/CTM stipule que tout dossier doit être instruit par le Rectorat/DAREIC qui le transmet ensuite à la collectivité. TOUT DOSSIER PRESENTE DIRECTEMENT A LA REGION SERA INVALIDE.

4- Quel montant peut-on demander ?

- 1 500 euros pour les écoles primaires ;
- 3 000 euros pour les collèges ;

33,33% du budget total du séjour pour les lycées.

5- Quand peut-on déposer un dossier ?

L'information concernant les demandes de cofinancement à la Région son très largement diffusées auprès des établissements (Chefs d'établissement, ERAI...) : une campagne en septembre/octobre et ne campagne en mai.

6- Comment déposer son dossier ?

La procédure de demande de cofinancement Région/CTM pour les séjours linguistiques et culturels est en ligne. Deux copies papier de votre dossier doivent être envoyées à la DAREIC. Toute l'information sur la procédure se trouve dans la Boîte à Outils des Séjours Linguistiques et Culturels.

7- Combien de temps à l'avance doit-on préparer son projet ?

Les projets prévus pour une année **N** doivent-être préparés en année **N-1**.

8- Est-il nécessaire d'avoir un partenaire étranger pour que le dossier soit validé ?

Il est très fortement recommandé d'en avoir un. Dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'international, l'Académie de la Martinique favorise les projets incluant un partenariat avec un établissement scolaire étranger :

- *favoriser les échanges virtuels et physiques et les partenariats pérennes avec l'Europe et la zone Amériques-Caraïbe ;*
- Cf. [Objectif 3 du projet académique](#)

9- Comment trouver un partenaire ?

Toute l'information est [ici](#).

10- La Région/CTM finance-t-elle aussi les stages professionnels ?

Oui mais pas dans le cadre des demandes de cofinancement pour les séjours linguistiques et culturels. Vous trouverez toute l'information [ici](#)